RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 - Identificateur de produit

Nom commercial du

Shredder-Oil 250ml

produit/désignation

Nom chimique

Type de produit Mélange Code produit 1269806

1.2 - Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

- Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage - Utilisations par des consommateurs: Ménages

Version: 1

Date d'émission : 16/02/2025

privés (= public général = consommateurs)

1.3 - Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur

Distributed in EU by: Viking Netherlands B.V.

Columbusweg 33 · 5928 LA Venlo The Netherlands · Tel. +31 77 326 50 00

Distributed in UK by: Viking (company no. 02472621) 501 Beaumont Leys Lane · Leicester LE4 2BN United Kingdom · Tel. +44 (0)116 237 2006 eu_quality_ownbrand@officedepot.eu

1.4 - Numéro d'appel d'urgence

Giftnotrufzentrale (Österreich)

Tel. No.: +43 1 406 4343

Antigif Centrum Centrum Antigif (België)/ Antigif Centrum Zentrum Antipoisons (Belgien)/ Antigif Centrum Centre Antipoisons (Belgique)

Tel. No.: +32 070 245 245

Национален център по токсикология, Болница за активно лечение и спешна медицина "Н. И. Пирогов" (България) Tel. No. / fax: +359 2 9154 233

Centar za kontrolu trovanja (Hrvatska)

Tel. No.: +385 1 234 8342

Toxikologické informační centrum (Česká republika) Tel. No.: +420 224 919 293 / +420 224 915 402

Giftlinjen (Denmark) Tel. No.: +45 82 12 12 12

Mürgistusteabekeskus (Eesti)

Tel. No.: +372 794 3794 (or 16662 national/ või 16662 riiklikku)

Myrkytystietokeskus (Suomi) Tel. No.: +358 09 471 977

French 1/12

Version: 1 Date d'émission : 16/02/2025

Shredder-Oil 250ml

ORFILA (INERIS) (France) Tel. No.: +33 (0) 1 45 42 59 59

Giftinformationszentrum, Charité – Universitätsmedizin Berlin, Hindenburgdamm 30, 12203 Berlin (Deutschland)

Tel. No.: +4930 30686700

Κέντρο Πληροφοριών Δηλητηριάσεων (Ελλάδα)

Τηλ. Αρ.: (0030) 2107793777

National Poisons Information Centre (Ireland)

Tel. No.: +353 (0) 1 809 2166

Poison Centre (Iceland)/ Eitrunarmiðstöð (Ísland)

Tel. No.: +354 543 2222

Hosp. Niguarda Ca 'Granda - Milan, Tel. No.: +39 02 66101029; CAV National Toxicological Information Center -

Pavia, Tel. No.: +39 038224444 (Italy)

Valsts Toksikoloģijas centrs, Saindēšanās un zāļu informācijas centrs (Latvija)

Tel. No.: +371 670 42473

Valstybinė vaistų kontrolės tarnyba (VVKT), Apsinuodijimų informacijos biuras (VTI) (Lietuva)

Tel. No.: +370 5 236 20 52

Isptar Mater Dei (Malta) Tel. No.: +356 2545 0000

Nationaal Vergiftigingen Informatie Centrum (NVIC) (Nederland)

Tel. No.: +31 (0) 30 274 8888

Norsk Giftinformasjonssenter (Norge)

Tel. No.: +47 22 59 13 00

Europejski numer alarmowy (Polska)

Instituto Nacional de Emergência Médica (Portugal)

Tel. No.: +351 213 303 271

Biroul RSI si Informare Toxicologica (Romania)

Tel. No.: +40 021 318 3606

Enotna telefonska številka za klice v sili (Slovenija)

Tel. No.: 112

Národné toxikologické informačné centrum (NTIC) (Slovensko)

Tel. No.: +421 2 5477 4166

Servicio de Información Toxicológica (España)

Tel. No.: +34 91 562 04 20

Svensk Giftinformationscentral (Sverige)

Tel. No.: +46 08 331231

Emergency Action (United Kingdom): Emergency phone number when using this product Tel. No.: +370 612

10528 (phone number is available from 8 am – 10 pm/ Monday-Friday; Kaunas, Lithuania).

French 2/12

Version: 1

Date d'émission : 16/02/2025

In the event of a medical enquiry involving this product, please contact your doctor or local hospital accident and emergency department.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 - Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Not Classified Non classé

2.2 - Eléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Mention d'avertissement : Aucun Pictogrammes : Aucun Mentions de danger : Aucun

Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P103	Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
Phrases EUH	: Aucun
2.3 - Autres dangers	

Substance PB1.	Règlement REACH annexe XIII.
matière vPvB.	- Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 - Substances

Non applicable

3.2 - Mélanges

- Le produit ne contient pas de substances dangereuses au sens de la réglementation.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 - Description des mesures de premiers secours

En cas d'inhalation	Veiller à un apport d'air frais.En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.
Après contact avec la peau	 Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.
Après contact avec les yeux	- Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

French 3/12

	Shredder-Oil 250ml
	- En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.
En cas d'ingestion	 Rincer la bouche abondamment à l'eau. NE PAS faire vomir. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.
4.2 - Principaux symptômes	et effets, aigus et différés
Symptômes et effets - En cas d'inhalation	- Aucune information disponible.
Symptômes et effets - Après contact avec la peau	- Aucune information disponible.
Symptômes et effets - Après contact avec les yeux	- Aucune information disponible.
Symptômes et effets - En cas d'ingestion	- Aucune information disponible.

Version: 1

Date d'émission : 16/02/2025

- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
- Traitement symptomatique.
- En cas de suspicion d'intoxication, s'adresser immédiatement au Centre national d'information sur les poisons, numéro de téléphone d'urgence voir section 1.4.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 - Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

- ABC-poudre
- Dioxyde de carbone (CO2)
- Mousse
- Poudre d'extinction

Moyens d'extinction inappropriés

- Jet d'eau à grand débit

5.2 - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers résultant de la substance ou du

- Aucune information disponible.

mélange

Produits de décomposition dangereux

- Aucune information disponible.

5.3 - Conseils aux pompiers

- Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant
- Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 - Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Utiliser un équipement de protection personnel. Pour les non-secouristes

French 4/12

Shredder-Oil 250ml

- Assurer une aération suffisante.
- Eviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- Ventiler la zone concernée.
- Evacuer les personnes en lieu sûr.

Pour les secouristes

- Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.
- Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

Version: 1

Date d'émission : 16/02/2025

6.2 - Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

6.3 - Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel de confinement	- Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.
Méthodes et matériel de nettoyage	 Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.
Techniques inappropriées	- Aucune information disponible.

6.4 - Référence à d'autres rubriques

- Maniement sûr: voir rubrique 7
- Protection individuelle: voir rubrique 8
- Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 - Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Notice explicative sur - Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. 'hygiène industrielle générale - Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés.	<u>Recommandation</u>
 Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. 	

7.2 - Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Conserver sous clé et hors de portée des enfants.
- Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

7.3 - Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 - Paramètres de contrôle

8.2 - Contrôles de l'exposition

French 5/12

Contrôles techniques <u>appropriés</u>

- Assurer une aération suffisante.

Mesures de protection individuelle, telles que les <u>équipements de protection</u> individuelle

- Mesures de protection supplémentaires pour les yeux: En cas d'un risque accru, en supplément

Version: 1

Date d'émission : 16/02/2025

- Lunettes avec protections sur les côtés
- DIN EN 166
- Ne pas utiliser le produit en cas de ventilation insuffisante ou porter un masque de protection avec filtre à gaz (type A1 selon EN 14387).
- Gants de protection selon EN374
- Temps de passage : > 480 min.
- Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile)
- Épaisseur du matériau du gant : >= 0,4 mm
- Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres.
- Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Contrôles d'exposition liés à la - Aucune information disponible. protection de l'environnement

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 - Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<u>État</u>	Liquide	<u>Aspect</u>	Liquide	
Couleur	incolore	<u>Odeur</u>	caractéristique	
Seuil olfactif		Aucune donnée disp	Aucune donnée disponible	
рН		Aucune donnée disp	ponible	
Point de fusion		Aucune donnée disp	Aucune donnée disponible	
Point de congélation		Aucune donnée disp	ponible	
Point d'ébullition		Aucune donnée disp	Aucune donnée disponible	
Point éclair		257 °C		
Taux d'évaporation		Aucune donnée disp	Aucune donnée disponible	
inflammabilité		Aucune donnée dis	Aucune donnée disponible	
Limite inférieure d'explosivité		Aucune donnée disp	Aucune donnée disponible	
Limite supérieure d'explosivité		Aucune donnée disp	Aucune donnée disponible	
Pression de la vapeur		Aucune donnée disp	Aucune donnée disponible	
Densité de la vapeur		Aucune donnée dis	Aucune donnée disponible	
Densité relative		Aucune donnée dis	Aucune donnée disponible	

French 6/12

Version: 1

Date d'émission : 16/02/2025

Densité	Aucune donnée disponible
Solubilité (Eau)	Aucune donnée disponible
Solubilité (Ethanol)	Aucune donnée disponible
Solubilité (Acétone)	Aucune donnée disponible
Solubilité (Solvants organiques)	Aucune donnée disponible
Log KOW	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	Aucune donnée disponible

Caractéristiques des particules

Taille des particules	Aucune donnée disponible
Empoussièrement	Aucune donnée disponible
Aire de surface spécifique	Aucune donnée disponible
Forme	Aucune donnée disponible

9.2 - Autres informations

Teneur en COV	Aucune donnée disponible
Energie minimale d'ignition	Aucune donnée disponible
Conductivité	Aucune donnée disponible
Indice de réfraction	Aucune donnée disponible
Teneur en corps solides	Aucune donnée disponible
Tension de surface	Aucune donnée disponible
Concentration de saturation	Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 - Réactivité

- Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 - Stabilité chimique

- Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3 - Possibilité de réactions dangereuses

- Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4 - Conditions à éviter

- Aucune information disponible.

10.5 - Matières incompatibles

- Aucune information disponible.

10.6 - Produits de décomposition dangereux

- Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prevues.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

French 7/12

Version : 1 Date d'émission : 16/02/2025

Shredder-Oil 250ml

11.1 - Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë	- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas
	remplis.

Toxicité: Mélange

DL50 Orale (rat)	Aucune donnée disponible
DL50 Cutanée (rat)	Aucune donnée disponible
DL50 Cutanée (lapin)	Aucune donnée disponible
CL50 Inhalation (rat)	Aucune donnée disponible
CL50 Inhalation poussières brouillard (rat)	Aucune donnée disponible
CL50 Inhalation vapeurs (rat)	Aucune donnée disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée

 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

<u>Lésions oculaires</u> graves/irritation oculaire

- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

Cancérogénicité

remplis.

Toxicité pour la reproduction

- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

_ ...

- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 - Informations sur les autres dangers

- Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 - Toxicité

Toxicité: Mélange

CE50 48h crustacés	Aucune donnée disponible
CL50 96h poissons	Aucune donnée disponible
CEr50 algues	Aucune donnée disponible
CEr50 autres plantes aquatiques	Aucune donnée disponible
NOEC chronique poissons	Aucune donnée disponible
NOEC chronique crustacés	Aucune donnée disponible

French 8/12

Version : 1 Date d'émission : 16/02/2025

Shredder-Oil 250ml

NOEC chronique algues	Aucune donnée disponible	
NOEC chronique autres plantes aquatiques	Aucune donnée disponible	

- La substance/le mélange ne satisfont pas aux critères de toxicité aiguë pour le milieu aquatique selon l'annexe l du règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

12.2 - Persistance et dégradabilité

Demande biochimique en oxygène (DBO)	Aucune donnée disponible
Demande chimique en oxygène (DCO)	Aucune donnée disponible
% de biodégradation en 28 jours	Aucune donnée disponible

- Aucune information disponible.

12.3 - Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)	Aucune donnée disponible
Log KOW	Aucune donnée disponible

- Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

12.4 - Mobilité dans le sol

- Aucune information disponible.

12.5 - Résultats des évaluations PBT et vPvB

- Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.
- Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

12.6 - Propriétés perturbant le système endocrinien

- Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7 - Autres effets néfastes

- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 - Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets	- L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.	
	 Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance. Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés. 	
Evacuation des eaux	- Aucune information disponible.	
Précautions particulières à prendre	- Aucune information disponible.	
Disposition Communautaire ou Nationale ou Régionale	- Aucune information disponible.	

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 - Numéro ONU ou numéro d'identification

Non applicable

French 9/12

Version: 1

Date d'émission : 16/02/2025

14.2 - Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable

14.3 - Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4 - Groupe d'emballage

Non applicable

14.5 - Dangers pour l'environnement

Non applicable

14.6 - Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 - Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 - Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Substances REACH Aucun

candidates

Substances Annex XIV Aucun
Substances Annex XVII Aucun

Teneur en COV Aucune donnée disponible

- RÉGLEMENT (CE) N° 907/2006 DE LA COMMISSION du 20 juin 2006 modifiant le règlement (CE) n° 648/2004 du Parlement européen et du Conseil relatif aux détergents, afin d'adapter ses annexes III et VII. Le règlement a été publié au Journal officiel de l'Union européenne n° L 168/5 le 21 juin 2006 ;
- RÈGLEMENT (UE) 2016/918 DE LA COMMISSION du 19 mai 2016 modifiant, aux fins de son adaptation au progrès technique et scientifique, le règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et mélanges. Le règlement a été publié au Journal officiel de l'Union européenne n° L 156, le 14 juin 2016;
- – RÉGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION du 18 juin 2020 modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions applicables aux substances chimiques (REACH) (JO L 203 du 26.6.2020, pages 28–58) ;
- Le 16 décembre 2008, le règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances chimiques et des mélanges a été signé. Ledit règlement a modifié et abrogé les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et le règlement (CE) n° 1907/2006 (le règlement REACH). Le règlement a été publié au Journal officiel de l'Union européenne n° L 353, volume 51 du 31 décembre 2008 ;
- – Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques (REACH), instituant une Agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil, le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission, la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/ CE et 2000/21/CE (Journal officiel de l'Union européenne n° L 396, 30-12-2006, correction d'erreurs n° L 136/3, 2007-5-29) ;
- Observer la directive 98/24/CE pour la protection de la santé et de la sécurité des salariés en présence d'un risque présenté par des substances chimiques au poste de travail.

French 10/12

- Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

15.2 - Évaluation de la sécurité chimique

Evaluation de la sécurité chimique effectuée pour le produit

- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Versions de la FDS

Version	Date d'émission	Auteur	Description des modifications
1	16/02/2025		

Abréviations et acronymes

- OACI : Organisation de l'aviation civile internationale
- EC50 : Concentration efficace de la substance provoquant des effets néfastes chez 50 % des animaux testés.

Version: 1

Date d'émission : 16/02/2025

- IATA : Association du transport aérien international.
- DNEL : niveau dérivé sans effet.
- CMEO : Concentration la plus faible avec effet observé.
- DMEO : niveau d'effet indésirable observé le plus bas.
- N° CE : Numéro de la Communauté Européenne
- IMDG: Marchandises dangereuses maritimes internationales.
- Numéro CAS: Numéro du Chemical Abstracts Service.
- NOEC: Concentration sans effet observé.
- NOEL : Aucun niveau d'effet observable.
- VLEP : Limite d'exposition professionnelle.
- CL50 : Concentration létale à 50 % d'un animal testé.
- PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.
- ADR : L'Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
- PNEC : concentration prévue sans effet.
- RID : Transport international ferroviaire de marchandises dangereuses.
- STEL : Limite d'exposition à court terme
- ATE : Estimation de la toxicité aiguë.
- TWA: moyenne pondérée dans le temps
- DL50 : Dose mortelle à 50 % d'un animal testé.
- vPvB : très persistant et très bioaccumulable.

Sources de données:

European Chemicals Agency (ECHA) European Chemicals Bureau (ECB)

International Laboratories Organization (ILO)

Textes des phrases réglementaires

Not Classified Non classé

French 11/12

Version: 1

Date d'émission : 16/02/2025

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

*** *** ***

French 12/12